



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 26/03/19

Reçu en Préfecture le : 26/03/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 mars 2019
D - 2019/74

Aujourd'hui 25 mars 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h30 et Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17h00

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Benoit MARTIN

Bibliothèque de Bordeaux. Vente de documents exclus des collections. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2019 la Bibliothèque propose d'organiser, comme les années précédentes, des braderies conviviales et de proximité dans les quartiers. Avec des stocks réduits et adaptés (de 2 500 à 5 000 volumes environ), elles gagneront en efficience, limitant l'investissement en personnel et en logistique.

En conséquence, sont envisagées en 2019 :

- Une braderie le samedi 6 avril au Parc bordelais,
- Une braderie le samedi 15 juin au Jardin public ;
- Une braderie lors de la *Nuit des bibliothèques* le samedi 12 octobre à la Bibliothèque Mériadeck.

Ces braderies seront organisées de 10h à 16h, sauf celle de la *Nuit des Bibliothèques* (18h-21h) ou jusqu'à épuisement des stocks. Elles seront situées soit à l'intérieur de la bibliothèque, soit à proximité immédiate, sous des tentes de type barnum.

Les livres et CD seront mis en vente au prix de 1 euro, les beaux livres (livres d'art, encyclopédies, ouvrages de référence...) au prix de 10 euros.

Les CD et beaux-livres seront proposés à la vente exclusivement lors de la *Nuit des bibliothèques* en raison de stocks disponibles moins importants.

Comme auparavant, sont concernés :

- les documents au contenu périmé ;
- les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ;
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Seuls les ouvrages soigneusement sélectionnés grâce aux compétences techniques et scientifiques des bibliothécaires seront proposés, et uniquement aux particuliers.

Tous présentent un état physique correct mais un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Les ouvrages relevant, par leur intérêt historique, littéraire, scientifique ou artistique, du domaine public de la collectivité sont bien entendu exclus de ce processus.

Les ouvrages non vendus pourront être proposés en don à des organismes partenaires.

Les recettes escomptées sont inscrites au budget primitif de la Direction des bibliothèques, de la Lecture Publique et des Médias culturels. La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la Direction des bibliothèques, et les sommes seront imputées à l'article 7078.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés lors des braderies organisées en 2019 au tarif de 1 euro pour les livres et CD et de 10 euros pour les beaux livres,
- à la réaffectation des sommes collectées sur le budget de la direction des bibliothèques, tant en dépenses qu'en recettes,
- au don des ouvrages non vendus à des organismes partenaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 25 mars 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT